

DIAGNOSTIC – PME

COTATION DES RELATIONS AVEC « LES TIERS » pour

- FINANCEMENT A TROUVER « Plan de soutien PME : OSEO »
« Parrains PME : DRIRE »
- ETALEMENT DES DETTES PRIVILEGIEES A METTRE EN PLACE AVEC LA « CCSF »

1/3

**Quel est le niveau réel
de vos difficultés ?**



Outil d'autodiagnostic **sans élément chiffré pour les PME**
basé sur les relations avec les tiers

Outil pour les PME	COTATION GENERALE INDICATIVE			A REMPLIR PAR LE DIRIGEANT ⁿ			Avis du conseil de l'entreprise et/ou du CIP lors d'un rendez-vous
	1 Préoccupant	2 Grave	3 Très grave	Préoccupant	Grave	Très grave	
1 - Relations avec les banquiers : souvent 1^{er} révélateur des difficultés rencontrées							
• Appels journaliers pour faire le point avant d'accepter de payer les chèques qui se présentent.	7						
• Refus de payer les échéances (traites).		7					
• Refus de payer les chèques.		7					
• Suppression des concours bancaires : détonateur !			7				
2 - Relations avec les salariés							
• Règlement des salaires en retard.	7						
- <i>Si répétitif.</i>		7					
• Démission de salariés clés pouvant s'expliquer par une perte de confiance.		7					
• Fort absentéisme.	7						
3 - Relations avec les clients							
• Retard dans les livraisons des clients.	7						
• Augmentation du délai moyen de règlement des clients ou du nombre de litiges traduisant : - soit la mauvaise qualité du travail, - soit la mauvaise qualité du poste clients.	7						
• Annulation anormale de commandes.	7						
• Perte de clients importants.		7					

DIAGNOSTIC – PME

COTATION DES RELATIONS AVEC « LES TIERS » pour

- FINANCEMENT A TROUVER « Plan de soutien PME : OSEO »

« Parrains PME : DRIRE »

- ETALEMENT DES DETTES PRIVILEGIEES A METTRE EN PLACE AVEC LA « CCSF »

2/3



Outil pour les PME	COTATION GENERALE INDICATIVE			A REMPLIR PAR LE DIRIGEANT			Avis du conseil de l'entreprise et/ou du CIP lors d'un rendez-vous
	1 Préoc-cupant	2 Grave	3 Très grave	Préoc-cupant	Grave	Très grave	
4 - Relations avec les fournisseurs							
• Allongement des délais de règlement.	X						
• Suppression des délais de règlement.		X					
• Refus de livraison.		X					
• Exercice du droit de revendication (clause de réserve de propriété).		X					
• Injonction de payer.	X						
- Si répétitif.		X					
• Assignations pour créances non contestées.		X	X				
5 - Relations avec les créanciers privilégiés (Trésor Public et organismes sociaux)							
• Non dépôt des déclarations.		X					
• Inexactitude dans les bases de cotisations sociales et/ou de TVA.		X					
• Non règlement des cotisations ou de la TVA.		X					
- Si répétitif.			X				
• Non paiement des précomptes.		X	X				
• Inscription de privilèges URSSAF/Trésor.	X	X	X	} En fonction du nombre et des montants			
• Avis à tiers détenteur.		X	X				
• Redressements significatifs suite à contrôles.	X	X	X				
• Assignation en redressement judiciaire devant le tribunal de commerce : détonateur !			X				
6 - Procès importants							
• Prud'hommes.	X	X		} Selon importance des risques encourus			
• Clients.	X	X					
• Si commerce, dénonciation du bail avec offre de renouvellement à des conditions financières impossibles.			X				
7 - Cotations diverses							
• Cotation Banque de France.	X	X	X	} Selon degré			
• Assurances crédit (Coface, SFAC).	X	X	X				
• Cotation renseignements commerciaux (DUN BRADSTREET, groupe Coface,...)	X	X	X				
8 - Relations avec les Conseils extérieurs et autres							
• Experts-comptables. Suspension des travaux du fait d'un retard important d'honoraires.		X					

DIAGNOSTIC – PME

COTATION DES RELATIONS AVEC « LES TIERS » pour

- FINANCEMENT A TROUVER « Plan de soutien PME : OSEO »

« Parrains PME : DRIRE »

- ETALEMENT DES DETTES PRIVILEGIEES A METTRE EN PLACE AVEC LA « CCSF »



Outil pour les PME	COTATION GENERALE INDICATIVE			A REMPLIR PAR LE DIRIGEANT			Avis du conseil de l'entreprise et/ou du CIP lors d'un rendez-vous
	1 Préoccupant	2 Grave	3 Très grave	Préoccupant	Grave	Très grave	
9 – Procédures d'alerte «existantes»							
- Commissaire aux comptes. Procédure d'alerte : apprécier le niveau.		X	X				
- Comité d'entreprise. Procédure d'alerte : voir les conclusions du rapport.		X	X				
- Tribunal de commerce. Convocation par le Président du tribunal de commerce. Art.611.2 : selon problèmes.		X	X				
10 – Quelques éléments chiffrés (en complément)							
- Analyse de la structure du bilan							
Quelques exemples :							
- Les dettes à moins d'un an sont supérieures aux stocks et valeurs réalisables et disponibles à moins d'un an (clients principalement).	X						
- Augmentation des stocks non justifiée par un développement de l'activité, traduisant l'existence de stocks morts. - Déstockage à faire si possible. - Ou pertes potentielles.	X	X					
- Divers							
- Baisse significative des marges.	X	X		} Selon degré			
- Retards significatifs dans la comptabilité.	X	X					
- Non dépôt des comptes annuels au greffe du tribunal de commerce ⁽¹⁾ .	X						
<small>(1) Convocation « systématique » à partir du 01/01/06 par les tribunaux de commerce.</small>							
TOTAUX							

Quelles solutions adaptées à votre cotation indicative ?

